

RÈGLEMENT JEU EUROPA PARK - BABY COQUE

Article 1 :

Du Du 21/09/2020 au 07/11/2020, la société BABY COQUE située à Ballaison organise un jeu gratuit en partenariat avec le parc d'attraction Europa Park.

Article 2 :

La dotation est composée de :

- 5 séjours pour 4 personnes comprenant une nuit dans un hôtel 4 étoiles du parc Europa Park avec petit déjeuner et entrées 2 jours compris. La validité des bons séjours est de 2 ans (Hors mois d'août et octobre) à partir de la date d'édition du bon. Les repas et transports restent à la charge du gagnant. Valeur indicative unitaire : 742€ TTC.
- 80 entrées journée envoyées par lot de deux. Billets d'entrée pour Europa-Park valables pour une personne (adulte), pendant la période d'ouverture restante en 2020 et pour toute l'année 2021, selon dates d'ouverture et disponibilités d'Europa-Park.

Les repas et transports restent à la charge du gagnant.

Valeur indicative unitaire : 52€ TTC.

Étant donné le contexte « Covid-19 » (à la date de rédaction du présent règlement), Europa-Park a mis en place des mesures pour garantir la limitation du nombre de visiteurs. Seuls les billets d'entrée datés du jour de visite seront acceptés.

Le gagnant devra obligatoirement choisir sa date de visite et convertir les billets reçus en « billets d'entrée datés » avant la visite.

Pour jouer, c'est simple, il suffit de remplir le quizz qui se trouve :

Du 21/09/2020 au 07/11/2020 :

- Dans les boîtes d'œufs Baby Coque (dans les packs de 12 œufs Datés du Jour de Ponte Baby Coque – 20 œufs Datés du Jour de Ponte Baby Coque – 12 œufs plein air Baby Coque) ou de le demander par courrier à Baby Coque – Jeu Europa Park – 260 Route des Voirons - 74140 Ballaison, et de nous l'envoyer avant le 14/11/2020 cachet de la poste faisant foi à l'adresse ci-dessus.

Tout formulaire incomplet sera considéré comme nul. Un seul bulletin de participation par enveloppe.

Il est également possible de jouer sur www.babycoque.fr. Pour cela, il vous suffit de remplir le quizz présent sur le site internet www.babycoque.fr dans la rubrique « les jeux » avant le 14/11/2020 inclus.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du Personnel Baby Coque, ayant participé à la conception et à l'élaboration du jeu, ainsi que l'ensemble du personnel du Prestataire en charge de la réalisation technique du jeu, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non). La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 :

Deux tirages au sort seront réalisés parmi l'ensemble des bulletins de participation reçus (mail et postale) comportant les bonnes réponses. Ils détermineront les heureux gagnants.

Pour la société Baby Coque :

Le tirage au sort du 16/10/2020 permettra de déterminer les gagnants des jeux concours Facebook :

- 20 entrées journée envoyées par lot de deux.

Le tirage au sort du 25/11/2020 permettra de déterminer les gagnants de :

- 5 week-end avec nuit dans l'hôtel 4* pour 4 personnes
- 60 entrées journée envoyées par lot de deux.

Un seul participant par foyer, même nom, même adresse postale par enveloppe. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants.

Les gagnants seront informés personnellement par mail et recevront par courrier leurs dotations.

Les gagnants devront nous confirmer leur adresse par email ou téléphone avant la date indiquée dans le mail cité précédemment.

Article 4 :

Les dotations ne sont ni échangeable, ni négociable, ni revendable. Tout formulaire incomplet sera considéré comme nul. Les lots gagnés par des participants dont les coordonnées seraient incomplètes ou erronées seront remis en jeu. A l'issue de la participation au jeu, la société Baby Coque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsables en cas de perte et/ou de détérioration des lots par les services de La Poste et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste et/ou en

cas de changement d'adresse ou d'indication d'une mauvaise adresse postale par le gagnant.

La participation au jeu via Facebook implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Sera également considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom.

Article 5 :

Le règlement complet de cette opération est déposé à la SELARL Officialis, LAURENT AUGUSTIN PARISOT, Huissiers de justice associés à Annecy (74). Il sera envoyé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande aux adresses suivantes : Baby Coque - Jeu Europa Park – 260 Route des Voirons - 74140 Ballaison. Une seule demande par enveloppe et par foyer (même nom, même adresse). Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur, sur demande.

Article 6 :

La liste des gagnants pourra être diffusée sur les sites :

www.babycoque.fr et <https://www.facebook.com/babycoque/>

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives qui vous concernent (art.3 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978) en écrivant à l'adresse suivante : Baby Coque - Jeu Europa Park – 260 Route des Voirons - 74140 Ballaison.

Article 7 :

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'huissier de justice. En cas de contestation du règlement, seul sera recevable un courrier recommandé avec avis de réception dans un délai d'un mois après la clôture du jeu.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 8 :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de l'opération. Elles sont destinées à la société Baby Coque et à la société Europa Park et pourront être utilisées à des fins commerciales. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, rectification et de suppression des données nominatives qui le concerne (art.3 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978) en écrivant à l'adresse suivante : Baby Coque - Jeu Europa Park – 260 Route des Voirons - 74140 Ballaison.